



**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
INTERDISANT L'USAGE DES STADES
N°2024/064**

Le Maire
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les conditions atmosphériques,

INTERDIT

Les compétitions sportives et les entraînements

Du vendredi 22 novembre 2024 au lundi 25 novembre 2024 inclus

Sur toutes les installations sportives situées au stade (**terrains de football et rugby**)

Sauf sur le tennis couvert.

Le présent arrêté est transmis à :

Monsieur le Président du District du Val d'Oise,

Monsieur le Président du Football,

Monsieur le Président du Rugby.

Fait à Fontenay-en-Parisis,

Le Maire,

Roland PY,

P/O

